

Contrat robinetterie

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes locataires à : **LA VALBONNE** (immeubles 1, 2 et villas), **VILLEURBANNE**, **JASSANS RIOTTIER**, **PERRACHE**, **BERTHELOT**, **BRON**, **MONTAGNY**, **SEQUOIA** (Sathonay-Camp)

Nous vous rappelons que depuis **1^{er} février 2015**, vous bénéficiez d'un service d'entretien et de dépannage de votre installation de robinetterie qui est assuré par l'entreprise **PROXISERVE**.

Le bilan de fonctionnement met en évidence des améliorations à apporter : Délais d'interventions non respectés et trop longs, équipement non changé ou non pris en charge.

À l'initiative de l'association ADL-HLM une rencontre avec le responsable de l'agence Proxiserve et la SA régionale d'HLM de Lyon a été organisée.

Votre contrat comprend :

- La maintenance des installations par une visite annuelle.
- **Le remplacement des équipements suivants eau chaude, eau froide :**
 - Robinetteries éviers cuisine : (mélangeurs, mitigeurs simples et cols de cygne, les cartouches de mitigeurs.) Attention : dans le cadre d'une intervention sur une cuisine équipée, il appartient au locataire de rendre accessible la tuyauterie sous évier.
 - Robinetteries lavabos salle de bain : (mélangeurs, mitigeurs simples, cartouches de mitigeurs.)
 - Robinetteries de douches ou baignoires (mélangeurs, mitigeurs simples, mitigeurs thermostatiques, cartouches de mitigeurs, flexibles de douche, joints silicone de douche et baignoire.)
- les robinets d'arrêt des logements, les mécanismes complets de chasses d'eau, les robinets internes aux logements (machine à laver, w.-c.), les joints siphon et joints d'étanchéité des équipements sanitaire.
- Les interventions ponctuelles en cas de panne ou de fuites d'eau sur les éléments cités au-dessus.
- **Le respect impératif d'une intervention dans les cinq jours ouvrables** dès la prise de rendez-vous (vous pouvez, selon le cas tolérer deux jours supplémentaires, mais n'acceptez pas des délais à rallonge susceptibles de vous être imposés, sauf convenance.)
- **Intervention sous 24 heures pour les urgences.**
- *Dans le cas du remplacement d'un robinet de douche, de lavabo ou d'évier, Proxiserve procédera à un échange équivalent, mais pas de la même marque. Exemple : Vous avez un mitigeur thermostatique dans la douche de marque « GROHE » à quoi avez-vous droit ? Vous avez droit à un mitigeur thermostatique, mais issu du fournisseur ou fabricant choisi par Proxiserve.*
- **Le contrat ne porte pas sur les installations de chauffage ni sur les demandes hors contrat qui feraient alors l'objet d'une facturation en sus au locataire désireux.**

Vos interlocuteurs : (lors de l'appel, j'indique l'adresse, le n° de porte et mon nom)

PROXISERVE RHÔNE : 08.05.50.01.02

PROXISERVE AIN : 08.21.08.01.01

PROXISERVE JASSANS RIOTTIER : 04.74.09.46.91

Salutations

Association ADL-HLM



Daniel TSITSOURIS



SA Régionale d'HLM de LYON